

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

SECRETARIAT GENERAL

*Direction des Statistiques Agricoles,
de l'Informatique et de la Documentation*



**RECENSEMENT DES EXPLOITANTS ET DES
EXPLOITATIONS DE CULTURES
MARAICHERES**

**MANUEL D'INSTRUCTIONS AUX
AGENTS ENQUÊTEURS**

Lomé, janvier 2013

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
1. CONCEPTS ET DEFINITIONS	5
2. REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE.....	8
2.1 Localisation de l'exploitant.....	8
2.2 Caractéristiques socio-démographiques	8
2.3 Caractéristiques économiques	9
2.3.1 Quelle est, parmi toutes vos activités (y compris les cultures maraîchères) celle qui vous ?	9
2.3.2 Autres activités.....	9
2.3.3 Quelle est votre profession habituelle?	9
2.3.4 Quelle est votre formation professionnelle de base ou le métier appris?.....	10
2.3.5 Avez-vous reçu une formation en maraîchage ?	10
2.4 Cultures pratiquées sur l'exploitation.....	10
2.4.1 Cultures présentes sur l'exploitation.....	10
2.4.2 Cultures présentes sur l'exploitation (Parcelles).....	12
2.5. Equipements de l'exploitation	13
2.5.1. Immobilisations.....	13
2.5.2 Alimentation en eau	14
2.5.3 Matériel et outillage	14
2.5.4 Parmi les équipements ci-après, lesquels avez-vous acquis à l'état neuf	16
2.6. La main d'œuvre utilisée sur l'exploitation.....	16
2.7. Intrants	18
2.7.1. Engrais.....	18
2.7.2 Produits de traitement	18
2.7.3 Electricité	18
2.8. Gestion de l'exploitation	19
2.8.1 Tenez-vous une comptabilité pour vos activités ?	19
2.8.2 Avez-vous un compte ?.....	19
2.8.3 Pour cette activité de maraîchage, avez-vous bénéficié d'un appui financier d'autres institutions pendant l'année 2012?.....	19
2.8.4 Etes-vous membre d'une coopérative de maraîchage.....	19
2.9. Difficultés	20
2.9.1 Quelles sont les difficultés majeures rencontrées dans l'exercice de votre métier ? .	20
2.9.2 Niveau de la commercialisation	20

INTRODUCTION

Ce manuel est destiné aux agents enquêteurs chargés de recueillir sur le terrain, les données relatives aux exploitants et exploitations de cultures maraîchères. Il a pour but d'aider l'agent enquêteur à remplir correctement le questionnaire. Pour ce faire, il contient les définitions et concepts ainsi que les instructions nécessaires pour une interprétation adéquate du contenu des différentes variables qui seront mesurées sur le terrain.

Le travail des agents enquêteurs consiste essentiellement à : (i) interviewer les chefs d'exploitations maraîchères (ii) mesurer les parcelles ou planches ; (iii) consigner les résultats sur le questionnaire élaboré à cet effet.

Cette opération demande une certaine qualité d'ordre physique et moral, ainsi qu'une discrétion entière de la part des agents enquêteurs quant à ce qui concerne la confidentialité des informations collectées.

Il faut attirer l'attention des agents sur l'importance que vise cette enquête dont les résultats vont permettre non seulement de connaître les mutations survenues dans le secteur maraîcher, mais aussi et surtout de donner un outil efficace au Gouvernement, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux autres utilisateurs pour une meilleure planification des actions de développement.

En conséquence, on fera appel à la fois à la compréhension, à la compétence et à la volonté de chacun.

Le présent document comporte deux (2) parties :

- Concepts et définitions;
- Remplissage des cahiers

PREMIERE PARTIE

Concepts et définitions

1. CONCEPTS ET DEFINITIONS

Pour une bonne conduite de cette opération, les agents enquêteurs doivent aussi connaître les concepts utilisés dans les questionnaires et leurs définitions. Ces concepts et définitions permettent de collecter les informations de façon uniforme sur toute l'étendue du territoire.

Site

Un lieu de concentration d'exploitants en maraîchage (culture des légumes), tels les aménagements aux abords des barrages, des rivières, des forages ou des puits réalisés dans des bas-fonds. Peuvent tenir lieu de site également les aménagements traditionnels autour des concessions.

Lieu dit

C'est un endroit de faible étendue dont le nom vient souvent (i) d'un de ses anciens habitants ou visiteurs (ii) d'une particularité de sa géographie (iii) de son histoire locale (iv) d'un ancien village (v) ou de sa destination. On fait souvent l'amalgame entre hameau et lieu-dit. La différence tient au fait que contrairement au hameau, un lieu-dit n'est pas forcément un lieu habité.

Ménage

Le ménage est un groupe de personnes généralement unies par des liens de sang ou de mariage, logeant et produisant habituellement ensemble, et dont l'autorité budgétaire relève au moins théoriquement d'une seule personne appelée chef de ménage (CM).

Mais le ménage doit être envisagé dans un sens beaucoup plus large. En effet, en dehors des membres cités ci-dessus, il peut comporter des amis, ou d'autres parents, comme des ascendants, frères, sœurs, cousins et les grands parents, ainsi que des tiers et des salariés.

Le ménage peut être réduit à une seule personne, ou n'en comprendre que deux : par exemple, un couple sans enfants vivant seul sans la présence d'autres parents ou amis.

Parcelle

Une parcelle est une étendue de terre d'un seul tenant portant une seule culture ou une association de cultures semées en partie à la même date.

Planche

Une portion de terrain souvent de forme rectangulaire entourée par des allées et servant à repiquer les plants.

Aide Familiale (A.F.)

Toute personne qui contribue à la mise en valeur de l'Exploitation du ménage sans aucune contrepartie directe en nature ou en espèce. C'est le cas des femmes et des enfants du Chef d'Exploitation qui vivent avec lui.

Main d'œuvre rémunérée (salarlée)

Toute personne travaillant dans une exploitation maraichère contre une rémunération en espèce ou en nature. Elle peut-être permanente ou temporaire :

- est permanente, toute personne dont les services sont utilisés de façon régulière et continue pour une rémunération en espèce ou en nature ;
- est temporaire, toute personne qui n'est pas censée travailler sur l'exploitation de façon régulière.

Maraichage

Culture de légumes réalisée de façon intensive et de préférence en zone de marais, ce qui assure aux végétaux un approvisionnement régulier en eau. Il ne s'agit pas donc de cultures pluviales.

Ces cultures peuvent être faites sous des abris qui assurent leur protection et permettent leur forçage, sur une superficie plus ou moins importante.

Maraîcher

Un maraîcher est une personne responsable de parcelle ou de planche pour la production de légumes.

Cycle végétatif

Ensemble des étapes du développement de la plante jusqu'à la chute des feuilles.

Crédit

Argent qu'une personne (emprunteur) obtient d'une autre personne physique ou morale (prêteur).

Immobilisation

Bien d'une certaine valeur qu'une société achète (ou produit pour elle-même) dans le but d'être utilisé à long terme.

Irrigation

Apport délibéré d'eau sur les terres pour améliorer la production des pâturages ou des cultures.

Coopérative/Groupement

Le groupement est l'association libre et volontaire de paysans motivés d'un village qui se regroupent pour satisfaire leurs besoins individuels et collectifs au moyen d'une activité socioéconomique rentable, gérée par eux-mêmes ou chacun connaît son rôle, à leur risque, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations (d'après le guide abrégé pour le Togo, GACOPEA).

Alphabétisé

Il s'agit de toute personne qui en dehors du système classique éducationnel a appris à lire et à écrire en langues locales, en français ou en anglais.

DEUXIEME PARTIE

Remplissage du questionnaire

2. REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire, support de collecte des données comprend 9 parties. Il devra être rempli sur les sites de production maraîchère par les enquêteurs. L'enquêteur doit obligatoirement visiter tous les sites dont il aura la charge, ceci pour un meilleur remplissage du questionnaire.

2.1 Localisation de l'exploitant

Inscrire en clair et en caractère d'imprimerie, le nom de la **Région, Préfecture, Sous-préfecture, Canton, Ville-Village**, sur les pointillés réservés à cet effet. Consulter la table de codification et porter le code correspondant dans le bac à droite. De même, inscrire lisiblement en caractère d'imprimerie, le nom et prénoms de l'**Exploitant** sur les pointillés réservés à cet effet. Quant aux **ZD**, ces codes seront fournis à l'agent enquêteur par le contrôleur.

NB :

Prendre le soin de biffer les mentions inutiles. Exemple : Ville / Village, lorsqu'il s'agit de village, l'agent enquêteur fait un trait horizontal sur Ville et inscrit le nom du village sur les pointillés.

L'agent enquêteur attribuera un numéro à chaque exploitant maraîcher sur le site. La numérotation est continue sur le même site (exemple : s'il y a 10 maraîchers sur le site 1 on aura 1, 2, ... ,10), sur le deuxième il y a 5 maraîchers : il recommence la numérotation de 1 à 5, ainsi de suite.

Partie réservée au personnel d'enquête

L'enquêteur remplira uniquement la partie qui le concerne, à savoir : Nom et prénoms de l'agent ; Date de collecte (c'est la date où il démarre le remplissage du questionnaire); la partie observations, concerne les remarques particulières que l'enquêteur peut porter à la connaissance des responsables de l'enquête. Les autres parties sont réservées au contrôleur et au superviseur et ne le concernent pas.

2.2 Caractéristiques sociodémographiques

2.2.1 Sexe

Inscrire le code du sexe de l'exploitant en utilisant les codes suivants :

- 1 = Masculin
- 2 = Féminin

2.2.2 Age

Inscrire l'âge de l'exploitant en années révolues, c'est-à-dire la date au dernier anniversaire. Les précautions suivantes seront observées : (i) pour les personnes qui ne connaissent pas leur âge, utiliser le calendrier historique ou tous autres moyens appropriés pour déterminer l'âge ; (ii) si la personne a 99 ans et plus, inscrire 99.

2.2.3 Etat matrimonial

Inscrire le code de l'état matrimonial de l'exploitant en utilisant les codes suivants :

- 1 = Célibataire
- 2 = Marié(e)
- 3 = Séparé(e)
- 4 = Divorcé(e)
- 5 = Veuf/veuve

2.2.4 Niveau d'instruction

Inscrire le code du niveau d'instruction de l'exploitant en utilisant les codes suivants :

- 0 = Aucun (n'a jamais été à l'école, ni alphabétisé)
- 1 = 1^{er} degré
- 2 = 2^e degré
- 3 = 3^e degré
- 4 = Supérieur
- 5 = Alphabétisé(e)
- 6 = Autres (systèmes anglophone, arabophone, lusophone, etc.)

2.2.5 Taille du ménage de l'exploitant

Cette question s'adresse aux hommes et femmes chefs de ménages. Demander à l'exploitant combien de personnes sont à sa charge y compris lui-même et inscrire la réponse dans les bacs correspondants.

Parmi vos enfants, combien vont encore à l'école ?

Demander et inscrire dans le bac le nombre d'enfants de l'exploitant qui vont à l'école.

Parmi vos enfants, combien sont en apprentissage ?

Demander et inscrire le nombre d'enfants de l'exploitant qui sont en apprentissage.

2.3 Caractéristiques économiques

- 2.3.1 Quelle est, parmi toutes vos activités (y compris les cultures maraîchères) celle qui vous :**
- **procure le plus de revenu ?** Demander à l'exploitant l'activité qui lui procure le plus de revenu et inscrire la réponse sur les pointillés. (Laisser la partie codification de cette question)
 - **prend le plus de temps ?** idem à la question précédente.

2.3.2 Quelles sont vos autres activités en dehors de celles citées précédemment ?

Demander à l'exploitant s'il a d'autres activités en dehors de celles citées précédemment et remplir le tableau prévu à cet effet (Laisser la partie codification de cette question).

2.3.3 Quelle est votre profession habituelle?

Demander à l'exploitant l'activité économique qu'il a l'habitude d'exercer couramment. Inscrire l'activité déclarée sur les pointillés.

2.3.4 Quelle est votre formation professionnelle de base ou le métier appris?

Demander à l'exploitant la formation professionnelle ou le métier qu'il a appris. Inscrire la réponse sur les pointillés.

2.3.5 Avez-vous reçu une formation en maraîchage ?

Demander à l'exploitant s'il a reçu une formation en maraîchage et inscrire le code correspondant à la réponse dans le bac prévu à cet effet.

Si oui dans quel centre et inscrire le code correspondant dans le bac prévu à cet effet.

Si non bénéficiez-vous de conseils ou d'appui technique des institutions suivantes : ICAT, ONG ou autres ; cocher la ou les cases correspondant aux réponses de l'enquête, faire la somme des codes et inscrire le résultat dans le bac prévu à cet effet.

2.3.6 Pratiquez-vous l'activité de maraîchage toute l'année ?

Inscrire 1 dans le bac lorsque la réponse est oui. Si la réponse est non, demander à l'exploitant de préciser les périodes pendant lesquelles il exerce l'activité de maraîchage ; inscrire les périodes sur les pointillés réservés à cet effet. Exemple : De janvier à mars ; De septembre à décembre.

2.4 Cultures pratiquées sur l'exploitation

2.4.1 Quelles sont les cultures présentes sur l'exploitation et celles pour lesquelles les planches sont déjà préparées?

Colonne 1 : Code de la culture

Inscrire le code de la culture dans les bacs réservés à cet effet (voir liste et codes des cultures en annexes).

Colonne 2 : Nom de la culture

Inscrire le nom de la culture à l'endroit réservé à cet effet.

Colonne 3 : Types de semence

Demander à l'exploitant le type de semence qu'il a utilisé ; inscrire 1 si la semence utilisée est traditionnelle et 2 s'il s'agit de semence améliorée.

On entend par *semence traditionnelle* les semences locales produites par les maraîchers eux-mêmes.

On entend par *semence améliorée* les semences importées et vendues par les maisons de commerce ou fournies par les structures d'encadrement.

Colonne 4 : Valeur des semences

Il s'agit de la valeur d'acquisition des semences utilisées. Noter dans les cases la valeur en franc CFA des semences utilisées en remplissant les cases de la droite vers la gauche.

NB : même si le maraîcher déclare avoir produit lui-même ou avoir reçu les semences en don, insister pour obtenir une valeur.

Colonne 5, 6 et 7 : Age à la commercialisation**Colonne 5 : Date de mise en pépinière**

Demander à l'exploitant la décade et le mois de mise en place de la pépinière et inscrire la réponse dans les bacs.

S'il n'a pas fait de pépinière pour la culture, mettre /_0_

Colonne 6 : Date de plantation/repiquage

Demander à l'exploitant la décade et le mois de plantation ou de repiquage de la culture et inscrire la réponse dans les bacs.

NB : Si plusieurs planches ont reçu la même culture à des dates différentes, l'enquêteur n'inscrira que la date de la première plantation.

Colonne 7 : Date de la première récolte

Demander à l'exploitant la décade et le mois où il a effectué la première récolte de la culture et inscrire la réponse dans les bacs.

Colonne 8 : Nombre de récoltes par cycle végétatif de la culture

Demander à l'exploitant le nombre de récoltes probables à effectuer pour la culture concernée en tenant compte des conditions actuelles.

Colonne 9 et 10 : Planches**Colonne 9: Nombre**

Compter le nombre de planches semées ou préparées et l'inscrire dans le bac concerné.

Colonne 10 : Superficie moyenne par planche

S'il y a plusieurs planches de mêmes dimensions l'agent mesure une planche et inscrit la valeur de la superficie dans les bacs prévus à cet effet.

S'il est en présence des planches de dimensions variables, il prend la mesure de chaque type de planche, fait la somme des superficies obtenues et divise le résultat par le nombre de planches mesurées. Il inscrit le résultat obtenu dans les bacs réservés à cet effet.

2.4.2 Cultures présentes sur l'exploitation (Parcelles)

Colonnes 1 à 9 : *Procéder de la même façon qu'au 2.4.1*

Colonnes 10 : Superficie

Faire la mesure de toutes les parcelles par culture, faire la somme des superficies et inscrire le total dans les bacs réservés à cet effet.

2.4.3 Cultures récoltées pendant la période de référence (juin 2012 à janvier 2013)

Colonne 1 : Code de la culture

Inscrire le code de la culture dans les bacs réservés à cet effet.

Colonne 2 : Nom de la culture

Inscrire le nom de la culture à l'endroit réservé à cet effet.

Colonnes 3, 4 et 5 : Planches

Colonne 3 : Nombre

Demander à l'exploitant, le nombre de planches déjà récoltées et inscrire le résultat dans les bacs.

Colonne 4 : Superficie moyenne par planche

Demander à l'exploitant la superficie moyenne des planches.

Colonne 5 : Production par planche en kg

Demander à l'exploitant la production d'une planche de la culture concernée. La production vous a été donnée en unité locale. Dans ce contexte, convertir cette production en unité standard (kg).

Colonne 6, 7 et 8 : Parcelle

Colonne 6 : Nombre

Procéder comme à la colonne 3.

Colonne 7 : Superficie totale

Demander à l'exploitant, la superficie totale des parcelles déjà récoltées.

Colonne 8 : Production totale en kg

Demander à l'exploitant la production totale correspondant à la superficie totale estimée. La production vous a été donnée en unité locale. Dans ce contexte, convertir cette production en unité standard (kg).

2.4.4 Quelles sont les cultures que vous comptez pratiquer de février à mai 2013 ?

Colonnes 1 à 8 :

L'agent enquêteur procédera comme au point 2.4.3. Il prendra soin de préciser la période de référence.

2.5. Equipements de l'exploitation

2.5.1. Immobilisations

Colonne 1 : Nom de l'immobilisation

Cette colonne précise le type d'immobilisation retenue pour cette enquête. L'agent enquêteur utilisera une ligne pour chaque immobilisation recensée. Exemple : s'il a recensé 2 puits chez un exploitant, il inscrira les informations du premier puits inventorié sur la première ligne ; il utilisera la deuxième ligne pour le second puits recensé ; il laissera la troisième ligne vide et passera au deuxième type d'immobilisation retenue.

Colonne 2 : Code

C'est la colonne des codes des immobilisations retenues pour cette enquête. Elle est pré-codée.

Colonnes 3 et 4 : Propriétés

Ces colonnes sont destinées à recueillir des informations sur les immobilisations qui appartiennent exclusivement à l'exploitant.

Colonne 3 : Coût d'acquisition en milliers de francs CFA

L'enquêteur demande à l'exploitant le coût d'acquisition réel de l'immobilisation. Il inscrit la valeur en milliers de francs CFA dans les bacs. Il prend soin de diviser le montant par mille avant de l'inscrire dans les bacs.

Colonne 4 : Nombre d'années d'utilisation

Porter dans les bacs, le nombre d'années que l'exploitant utilise cette immobilisation.

Colonne 5 : Copropriété

Porter dans les bacs, le montant déboursé en milliers de francs CFA par l'exploitant maraîcher pour l'immobilisation en copropriété (immobilisation appartenant à plusieurs personnes dont l'exploitant).

Colonne 6 : Location

Porter dans les bacs, le montant payé en milliers de francs CFA par l'exploitant maraîcher pour la location de l'immobilisation.

Colonne 7 : Don

Porter dans les bacs, le montant estimé en milliers de francs CFA par l'exploitant maraîcher pour l'immobilisation acquise en don.

2.5.2 Alimentation en eau

2.5.2.1 Pour votre exploitation utilisez-vous ?

Inscrire le code de la réponse de l'exploitant :

- 1 = eau courante
- 2 = eau de puits
- 4 = eau de marigot
- 8 = barrage/retenue d'eau
- 16 = forage

Si l'exploitant a déclaré plus d'une modalité de réponse, faire la somme des codes des réponses et porter le résultat dans les bacs réservés à cet effet.

2.5.2.2 Quel mode d'irrigation utilisez-vous ?

Inscrire le code de la réponse de l'exploitant :

- 1 = aspersion par arrosoir
- 2 = aspersion par tuyau
- 4 = aspersion par tourniquet
- 8 = gravitaire
- 16 = goutte à goutte
- 32 = autres

2.5.2.3 Combien avez-vous payé le mois précédent pour l'eau utilisée ?

Inscrire le montant en francs CFA déclaré par l'exploitant dans les bacs réservés à cet effet.

2.5.2.4 Si l'exploitant utilise une motopompe :

Demander le montant en francs CFA du carburant utilisé le mois précédent et inscrire la réponse dans les bacs réservés à cet effet.

2.5.2.5 L'eau que vous utilisez est-elle permanente ?

Demander à l'exploitant si l'eau utilisée est permanente. Inscrire le code correspondant à la réponse dans le bac réservé à cet effet.

2.5.2.6 Si non, pendant combien de mois disposez-vous d'eau ?

Demander à l'exploitant pendant combien de mois il dispose d'eau sur l'exploitation dans l'année. Inscrire le nombre correspondant à la réponse dans le bac réservé à cet effet.

2.5.3 Matériel et outillage

Cette section est destinée à recenser tout le matériel et outillage utilisé sur l'exploitation. L'agent enquêteur utilisera une ligne pour chaque matériel et outillage recensés. Exemple : s'il

a recensé 2 pelles chez un exploitant, il inscrira les informations de la première pelle inventoriée sur la première ligne ; il utilisera la deuxième ligne pour la seconde.

Colonne 1 : Code

C'est la colonne des codes du matériel et outillage utilisé sur l'exploitation.

Colonne 2 : Désignation

L'enquêteur inscrira le nom du matériel ou de l'outil recensé à l'endroit réservé à cet effet.

Colonnes 3 à 6 : Propriété

Ces colonnes concernent uniquement le matériel et les outillages qui appartiennent à l'exploitant maraîcher.

Colonnes 3 et 4 : Neuf

Colonnes 3 : Nombre d'années d'utilisation

Inscrire le nombre d'années que l'exploitant utilise le matériel ou l'outillage.

Colonne 4 : Valeur en milliers de FCFA

Inscrire la valeur du matériel ou outils acquis à l'état neuf. L'enquêteur prendra soin de diviser la valeur obtenue par mille avant de l'inscrire dans les bacs réservés à cet effet.

Colonnes 5 et 6 : Occasion

Il s'agit du matériel et outils qui n'ont pas été acquis à l'état neuf (matériel et outils déjà utilisés avant acquisition par l'exploitant).

Colonne 5 : Nombre d'années d'utilisation

Inscrire le nombre d'années que l'exploitant utilise le matériel ou l'outillage.

Colonne 6 : Valeur en milliers de FCFA

Inscrire la valeur du matériel ou outils acquis par occasion. L'enquêteur prendra soin de diviser la valeur déclarée par mille avant de l'inscrire dans les bacs réservés à cet effet.

Colonne 7 : Location/Valeur en milliers de FCFA

Il s'agit du matériel et des outils loués par l'exploitant. Inscrire la valeur du matériel ou outils acquis en location. L'enquêteur prendra soin de diviser la valeur déclarée par mille avant de l'inscrire dans les bacs réservés à cet effet.

Colonne 8 : Don/ Valeur en milliers de FCFA

Porter dans les bacs, le montant estimé en milliers de francs CFA par l'exploitant maraîcher pour le matériel et outillage acquis en don.

2.5.4 Parmi les équipements ci-après, lesquels avez-vous acquis à l'état neuf

Cette section concerne les équipements acquis à l'état neuf, leur nombre et leur valeur globale suivant les sources de financement.

Colonne 1 : Code

C'est la colonne des codes de l'équipement utilisé sur l'exploitation.

Colonne 2 : Désignation

Cette colonne précise l'équipement retenu pour cette enquête.

Colonne 3 à 4 : Source de financement maraîchage

Il s'agit des équipements neufs dont le financement provient des activités de maraîchage.

Colonne 3 : Nombre

Inscrire le nombre d'équipements acquis sur financement provenant des activités de maraîchage dans les bacs réservés à cet effet.

Colonne 4 : Valeur en milliers de FCFA

Inscrire la valeur de l'équipement acquis sur financement provenant des activités de maraîchage. Si le nombre d'équipements dépasse 1, faire la somme des valeurs des équipements. L'enquêteur prendra soin de diviser la valeur obtenue par mille avant de l'inscrire dans les bacs réservés à cet effet.

Colonne 5 à 6 : Autres sources de financement

Il s'agit des équipements neufs dont le financement provient d'autres sources que celles relatives aux activités de maraîchage.

Colonne 5 : Nombre

Inscrire le nombre d'équipements neufs acquis par d'autres sources de financement que celles du maraîchage dans les bacs réservés à cet effet.

Colonne 6 : Valeurs en milliers de FCFA

Inscrire la valeur de l'équipement acquis par d'autres sources de financement que celles du maraîchage. Si le nombre d'équipements dépasse 1, faire la somme des valeurs des équipements. L'enquêteur prendra soin de diviser la valeur obtenue par mille avant de l'inscrire dans les bacs réservés à cet effet.

2.6. La main d'œuvre utilisée sur l'exploitation

Cette section recense toutes les personnes qui ont travaillé sur l'exploitation de juin 2012 à janvier 2013, qu'elles soient membres du ménage de l'exploitant ou rémunérées. Le recensement de la main d'œuvre commence par l'exploitant lui-même.

Colonne 1 : N°

L'enquêteur attribue un numéro d'ordre à chaque personne recensée. Il commence par l'exploitant lui-même.

Colonne 2 : Nom et prénoms

Inscrire le nom et les prénoms du travailleur à l'endroit réservé à cet effet.

Colonne 3 : Sexe

Inscrire le code du sexe du travailleur en utilisant les codes suivants :

- 1 = Masculin
- 2 = Féminin

Colonne 4 : Âge

Inscrire l'âge du travailleur en années révolues, c'est-à-dire la date au dernier anniversaire. Pour les personnes qui ne connaissent pas leur âge, utiliser le calendrier historique ou toutes autres techniques appropriées pour déterminer l'âge.

Colonne 5 : Lien de parenté

Inscrire dans cette colonne le code du lien de parenté du travailleur avec l'exploitant de la manière suivante :

- 1 = Exploitant lui-même
- 2 = Epoux/Epouse de l'exploitant
- 3 = Fils/fille de l'exploitant
- 4 = Autre lien de parenté avec l'exploitant
- 5 = Sans lien de parenté avec l'exploitant

Colonne 6 : Niveau d'instruction

Inscrire le code du niveau d'instruction du travailleur en utilisant les codes suivants :

- 0 = Aucun (n'a jamais été à l'école, ni alphabétisé)
- 1 = 1^{er} degré
- 2 = 2^e degré
- 3 = 3^e degré
- 4 = Supérieur
- 5 = Alphabétisé(e)
- 6 = Autres systèmes (anglophone, arabophone, lusophone, etc.)

Colonne 7 : Durée de travail sur l'exploitation

Demander à l'exploitant le nombre de jours de travail effectué par l'ouvrier sur l'exploitation. Inscrire la réponse dans les bacs réservés à cet effet.

S'agissant de l'exploitant lui-même, mettre 0 dans les bacs réservés à cet effet.

Colonne 8 : Salaire versé

Demander à l'exploitant, la somme d'argent versée au travailleur pendant la période de juin 2012 à janvier 2013. Inscrire le montant en francs CFA dans les bacs réservés à cet effet.

Colonne 9 : Type d'engagement

Inscrire le code du type d'engagement du travailleur en utilisant les codes suivants :

- 1 = temporaire
- 2 = permanent
- 3 = aide-familiale
- 4 = membre d'association/groupement

2.7. Intrants**2.7.1. Engrais****2.7.1.1 Quels types d'engrais utilisez-vous pour fumer vos cultures ?**

Demander à l'exploitant, le type d'engrais qu'il utilise pour fumer ses cultures. Commencer par l'engrais organique. Cocher les bacs des types d'engrais organiques déclarés par l'exploitant, faire la somme des codes et inscrire le résultat dans les bacs en face d'engrais organique. Procéder de la même façon pour l'engrais chimique.

2.7.1.2 Quelles quantités avez-vous utilisées de juin 2012 à janvier 2013 ?

Il s'agit d'estimer la quantité et la valeur d'engrais utilisé entre juin 2012 et janvier 2013.

Noter la quantité d'engrais organiques déclarée par l'exploitant en nombre de brouettes ; puis convertir le nombre de brouettes en kg.

Noter la valeur de l'engrais organique utilisé entre juin 2012 et janvier 2013.

Procéder de la même façon pour l'engrais chimique.

2.7.2 Produits de traitement**2.7.2.1 Quels types de produits utilisez-vous pour le traitement de vos cultures ?**

Cocher les bacs correspondant aux déclarations de l'exploitant. Faire la somme des codes et inscrire le résultat dans le bac en face de la question 7.2.1.

2.7.2.2 Combien avez-vous dépensé pour l'achat de ces produits de juin 2012 à janvier 2013 ?

Noter la valeur déclarée par l'exploitant pour les dépenses des produits de traitement dans les bacs réservés à cet effet.

2.7.3 Electricité

Demander à l'exploitant s'il utilise l'électricité sur son exploitation. Si la réponse est oui, inscrire 1 dans le bac réservé à cet effet. Ensuite, demander lui d'où provient l'électricité qu'il

utilise sur son exploitation. Inscrire 1 lorsqu'il s'agit de réseau urbain ; 2 lorsqu'il s'agit de groupe électrogène. Si réseau urbain et groupe électrogène, faire la somme des codes et inscrire le résultat dans le bac.

Si réseau urbain, demander le montant de la facture payé le mois précédent.

Si groupe électrogène, demander la dépense en carburant effectuée le mois précédent.

Si l'exploitant n'utilise pas d'électricité, inscrire 0 dans le bac.

2.8. Gestion de l'exploitation

2.8.1 Tenez-vous une comptabilité pour vos activités ?

Inscrire 1 dans le bac si la réponse de l'exploitant est Oui. Si non, inscrire 0 dans le bac.

2.8.2 Avez-vous un compte ?

Demander à l'exploitant, s'il a un compte dans une institution bancaire ou dans une institution de micro-finance. Si la réponse est non, inscrire 0 dans le bac en face de la question 8.2 et passer à la question 8.3.

Si la réponse à la question précédente est oui :

- inscrire 1 dans le bac de la question 8.2 et demander à l'exploitant, dans quelle institution a-t-il son compte ? Inscrire 1 dans le bac lorsque c'est dans une banque ; 2 lorsque c'est dans une micro-finance ; 3 lorsqu'il a un compte à la fois dans une banque et dans une micro-finance.
- Ensuite demander à l'exploitant s'il a déjà obtenu un crédit pour les activités de maraîchage dans ces institutions pendant l'année 2012 ; inscrire 1 dans le bac réservé à cet effet ; et demander lui le montant obtenu pour son dernier crédit ; si la réponse est non, inscrire 0 dans le bac et passer à la question 8.3.

2.8.3 Pour cette activité de maraîchage, avez-vous bénéficié d'un appui financier d'autres institutions pendant l'année 2012?

Inscrire 1 dans le bac si la réponse est oui ; ensuite demander à l'exploitant quelles sont ces institutions ; si la réponse est ONG, inscrire 1 dans le bac réservé à cet effet, si non, noter 0 dans le bac ; si la réponse est projet, inscrire 1 dans le bac réservé à cet effet, si non, noter 0 dans le bac ; et enfin, si la réponse est autres institutions, inscrire 1 dans le bac réservé à cet effet, si non, noter 0 dans le bac.

2.8.4 Etes-vous membre d'une coopérative de maraîchage?

Inscrire 1 dans le bac lorsque la réponse de l'exploitant est Oui et demander lui de vous donner le nom de la coopérative ; noter ce nom sur les pointillés réservés à cet effet.

Inscrire 0 quand la réponse de l'exploitant est Non.

2.9. Difficultés

2.9.1 Quelles sont les difficultés majeures rencontrées dans l'exercice de votre métier ?

2.9.1.1 Niveau production

Terre

Si l'exploitant évoque la terre comme difficulté majeure, demander lui de préciser les difficultés liées à la terre. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'exploitant en utilisant les codes suivants :

- 1 = coût de location élevé
- 2 = manque de terre
- 4 = pauvreté des sols
- 8 = sécurité foncière précaire (si l'exploitant peut-être expulsé sans préavis)
- 16 = autres

Si l'exploitant déclare plus d'une difficulté liée à la terre, faire la somme des codes correspondant et inscrire le résultat dans les bacs.

Intrants, Eau, Main d'œuvre

Procéder de la même manière que précédemment.

2.9.2 Niveau de la commercialisation

Conservation

Demander à l'exploitant s'il a des difficultés liées à la conservation. Si la réponse est Oui, inscrire 1 dans le bac, si non, inscrire 0.

Manque de débouchés, Moyens de transport, Accessibilité des marchés.

Procéder de la même manière que précédemment.

Du courage et bon travail !

ANNEXE

Annexe 1 : Liste et Code des cultures

Catégorie	Nom de la Culture	Code culture
Légumes feuilles		1
	Adémè	101
	Basilic	102
	Céleri	103
	Choux fleur	104
	Choux pomme	105
	Ciboulette/civette	106
	Epinard (Gboma)	107
	Esrou	108
	Fontètè	109
	Laitue	110
	Menthe	111
	Oseille (Nyato)	112
	Persil	113
	Pissenlit (An'onto)	114
	Poireau	115
	Samboé	116
	Vernonia (Aloma)	117
	YovoGboma	118
Légumes fruits		2
	Aubergine	201
	Aubergine locale (Agbissan)	202
	Concombre	203
	Cornichon	204
	Courge	205
	Courgette	206
	Gombo	207
	Melon	208
	Pastèque	209
	Piment jaune	210
	Piment rouge	211
	Piment vert (Gboyébéssé)	212
	Poivron	213
	Potiron	214
	Tomate	215
Légumes tubercules-racines - rhizomes et bulbes		3
	Echalote	301
	Navet	302
	Oignon	303
	Pomme de terre	304
	Carotte	305
	Radis	306
Légumineuses		4

	Haricot vert	401
	Voandzou	402
	arachide bouche	403
Autres		9
	Manioc	901
	Maïs bouche	902
	Moringa	903
	Patate douce	904